

## Une charte pour mieux protéger les parents en entreprise

**FAMILLE.** SOS Préma et L'Oréal lancent aujourd'hui une charte de la parentalité. Trente entreprises auraient déjà signé ce document fondé sur trois principes : la non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents, l'aménagement des conditions de travail pour les femmes enceintes et l'évolution des représentations liées à la parentalité. Une démarche qui a reçu le soutien des ministres Xavier Bertrand et Nadine Morano.